



## Commune de Carouge

Dans sa séance du 19 janvier 2012, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 341'000.-- pour la transformation du bâtiment sis, 92 route du Val-d'Arve destiné aux activités des services Travaux-Voirie-Environnement, Constructions et Aménagement, des Pompiers, des Sauveteurs auxiliaires et des Samaritains. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**(12-2011)** Décision prise par 19 oui et 9 abstentions.

D'ouvrir un crédit de construction de CHF 328'000.-, destiné à l'installation de panneaux "infoparkings" et d'un fléchage visant à informer les usagers de l'état de disponibilité et de la localisation des parkings publics de Carouge. De disposer les panneaux principaux en périphérie et que les plus petits soient disposés à l'entrée des parkings. De diminuer également le crédit de construction en conséquence. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 328'000.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique N° 62.331.

**(27A-2011)** Décision prise par 26 oui et 2 non.

D'adopter les nouveaux statuts de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, y compris la nouvelle dénomination de la Fondation, dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération. De demander au département de l'intérieur et de la mobilité de préparer, dans les meilleurs délais, un projet de loi pour le Conseil d'Etat, en vue de son dépôt par-devant le Grand Conseil, pour l'approbation des nouveaux statuts de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, par ce dernier.

**(28-2012)** Décision prise par 22 oui et 6 non.

D'annuler dans sa totalité la délibération 9-2011.

**Délibération municipale 2A-2012** Décision prise par 18 oui, 5 non et 5 abstentions.

Le délai pour demander un référendum expire le 27 février 2012.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :  
Claude MOREX